

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 6 décembre 2021 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2021-11-15

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quinzième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt et un à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Johanne Joannette, conseillère no.2
Monsieur Raymond Bisaillon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 017-2021.

Projet de règlement 017-2021

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de revoir les usages résidentiels autorisés dans la zone à dominance résidentielle numéro 146 et afin de revoir les normes d'implantation et celles relatives aux bâtiments principaux dans cette même zone »;

Le projet de règlement n° 017-2021 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2021-11-389

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-11-390

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 NOVEMBRE 2021 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 08 NOVEMBRE 2021.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 01 novembre 2021 et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 08 novembre 2021, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 novembre 2021 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 08 novembre 2021, tels que rédigés par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2021-11-391

DEMANDE DE CONTRIBUTION DU CLUB DES LIONS D'ACTON VALE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 350 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Club des Lions d'Acton Vale comme contribution à la Guignolée 2021;

De mettre à la disposition du Club les camionnettes (pick-up) de la Ville disponibles, sans conducteur, pour la collecte du 12 décembre 2021, dans le cadre de la Guignolée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INVITATION À ADHÉRER À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM).

La Ville d'Acton Vale a reçu une invitation pour adhérer à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2022.

Le conseil en prend acte.

Rs.2021-11-392

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES D'OMNIBUS RÉGION D'ACTON ET AUTORISER LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART.

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base;

Que la Ville d'Acton Vale accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2022;

Que la Ville d'Acton Vale approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2022 de TRANSPORT ADAPTÉ OMNIBUS INC. au montant de 229 770 \$ pour une prévision de 8 100 déplacements;

Que la Ville d'Acton Vale approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2022 soit :

- 32.50 \$ carnet de 10 coupons locaux (3.25 \$ / unité);
- 3.50 \$ déplacements locaux à l'unité;
- 10.00 \$ déplacements extérieurs à l'unité;
- 1.50 \$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité;
- 6.00 \$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité;
- Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins.

Que la Ville d'Acton Vale autorise à même le poste budgétaire 02-370-00-970 le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 25 298.73 \$ pour l'année d'opération 2022;

Que la Ville d'Acton Vale approuve le plan de transport 2021 déposé par Omnibus région d'Acton, tel que requis par le MTQ dans le nouveau PSTA daté d'avril 2021;

Que la Ville d'Acton Vale valide la réalisation de 4 001 déplacements en transport adapté en 2020 ainsi que la prévision de 6 000 déplacements en 2021;

Que la Ville d'Acton Vale autorise le comité d'admissibilité à faire la préadmission des demandes d'inscription au transport adapté, évitant ainsi des délais aux usagers et s'ajustant au contexte actuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-11-393

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MONSIEUR RÉNALD LAROCQUE.

Attendu que monsieur Réналd Larocque, soumet à la Ville d'Acton Vale une demande pour l'utilisation du Carrefour des générations les jeudis soir de 19h à 21h, pour l'animation de danse en ligne, et ce gratuitement;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de mettre à la disposition de monsieur Larocque, la salle du Carrefour des générations, les jeudis soir, de 19h à 21h, du 18 novembre 2021 au dernier jeudi du mois de mai inclusivement;

Que l'activité sera offerte gratuitement aux participants;

Que monsieur Larocque ou tout autre membre de son entourage ne pourra recevoir de rémunération pour le service offert;

Que la salle doit être remise à son état original à la fin des soirées;

Que monsieur Larocque s'assure de respecter et de faire respecter les consignes sanitaires ainsi que les directives de la Santé publique en vigueur;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2021-11-394

ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2022.

Attendu que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé **au 10 décembre 2021 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous :

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
120	70	70

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant 1505 3^e Avenue à Acton Vale (hangar du Centre sportif).

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-11-395

RÉSOLUTION POUR MANDATER UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE POUR LE PROJET DE LA PHASE IV DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE PELCHAT-FUTURE RUE MEUNIER.

Attendu la réalisation des travaux de la phase IV du projet domiciliaire Pelchat - Future rue Meunier;

Attendu qu'il y a lieu de que la Ville d'Acton Vale mandate à un Arpenteur-Géomètre pour obtenir la description technique pour le projet ;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De mandater monsieur Jean-Yves Tremblay, Arpenteur-Géomètre, pour procéder à la description technique de la future rue Meunier pour le développement domiciliaire Pelchat, Phase IV;

De financer cette dépense à même les surplus libres;

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

A) Incendie.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2021-11-396

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 017-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003,

Attendu que le premier projet du règlement 017-2021 a été adopté à la séance ordinaire tenue le 01 novembre 2021 par la résolution 2021-11-381;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 novembre 2021 à 20h;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter, sans modification, le second projet de règlement n° 017-2021 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin de revoir les usages résidentiels autorisés dans la zone à dominance résidentielle numéro 146 et afin de revoir les normes d'implantation et celles relatives aux bâtiments principaux dans cette même zone ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...L'item 10.2 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2021-11-397

MANDAT D'ACTE DE SERVITUDE POUR LES SERVICES PUBLICS- FUTURE RUE MEUNIER/PHASE IV DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE PELCHAT.

Attendu la réalisation des travaux de la phase IV du projet domiciliaire Pelchat (future rue Meunier);

Attendu que pour procéder à l'installation des poteaux pour le téléphone et l'électricité, la Ville d'Acton Vale doit céder une servitude au profit des entreprises de services publics;

Attendu qu'il y a lieu de mandater un notaire pour la rédaction et la publication de l'acte de servitude;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

De mandater Me Maxime Belval, notaire pour la rédaction et la publication d'une servitude au profit des entreprises de services publics pour le développement domiciliaire Pelchat, Phase IV de la future rue Meunier;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-11-398

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE LA POLITIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter la politique Santé sécurité au travail, telle que soumise, de désigner le maire, les membres du conseil et la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, ladite politique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-11-399

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES À TEMPS PARTIEL AUX TRAVAUX PUBLICS.

Attendu que pour faire suite aux besoins d'employés pour le poste temporaire à temps partiel, d'employés – Travaux publics, il y a lieu de procéder au rappel des employés des précédentes saisons, dont l'évaluation était positive;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du contremaître des Travaux publics,

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective; le salaire sera celui de l'embauche d'une classe 3 :

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
Federica Cerbo	Sur appel -Selon les besoins du département	Saison hivernale 2021-22	Opérer la chenillette (déneigement) et signaleur.
William Bombardier	Sur appel – Selon les besoins du département	Saison hivernale 2021-22	Substitut -selon les besoins du département

Employé de classe 5

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
Alexandre Landry	Sur appel-Selon les besoins du département	Saison hivernale 2021-22	Substitut déneigement-selon les besoins du département

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-11-400

RÉSOLUTION D'EMBAUCHE – SALARIÉ DE BUREAU – TAXATION, ÉVALUATION ET INFORMATIQUE.

Attendu le changement de statut de l'employé qui occupait le poste de salarié de bureau – Taxation, évaluation et informatique;

Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne et à un affichage externe du poste qui sera vacant en décembre prochain;

Attendu les recommandations de la Coordinatrice, ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de madame Évelyne Lussier, à titre de salariée de bureau – Taxation, évaluation et informatique, le ou vers le 16 novembre 2021. Madame Lussier occupera un poste permanent (selon la description prévue à l'annexe B de la convention), conditionnel à la réussite de la période d'essai et de l'examen médical. Son salaire sera celui de l'embauche d'une classe 4 à la convention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-11-401

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE L'AVENANT NUMÉRO 1 – BAIL AU 1505, 3^E AVENUE.

Attendu qu'un bail signé 27 janvier 2021, soit le « BAIL INITIAL » est intervenu entre le Centre Intégré de Santé et Services sociaux de la Montérégie-Est, le « LOCATAIRE » et la Ville d'Acton Vale, le « LOCATEUR » pour une durée initiale d'un (1) an, débutant le 1^{er} février 2021 et se terminant le 30 juin 2021, et ce, pour la location d'une superficie de trois cent neuf et cinq dixièmes (309,5) mètres carrés, dans un immeuble situé au 1505, 3^e avenue;

Attendu que le locateur et le locataire ont convenu de prolonger la durée du bail initial pour une période d'un (1) an, débutant le 1^{er} juillet 2021 et se terminant le 30 juin 2022, au moyen d'un avenant;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale l'avenant numéro 1 – Bail au 1505, 3^e Avenue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-11-402

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a créé et mis sur pied un comité de pilotage MADA, pour l'élaboration d'une politique municipale des aînés et un plan d'action MADA;

Attendu que la Ville d'Acton Vale entend déposer une demande de prolongation pour la réalisation de politique MADA au ministère, considérant la situation liée à la COVID-19, de la période électorale municipale et de la période budgétaire de la municipalité;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale dépose au ministère de la Santé et des Services Sociaux une demande de prolongation jusqu'au 30 septembre 2022 pour la finalisation de sa politique MADA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-11-403

RÉSOLUTION RELATIVE À L'ENTRETIEN DE L'ANNEAU DE GLACE AU PARC DONALD-MARTIN.

Suite à l'intérêt démontré par la Brigade des incendies d'Acton Vale concernant l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin, durant la saison hivernale 2021-2022, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville retienne les services de la Brigade des incendies d'Acton Vale pour effectuer l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin durant la saison hivernale;

Qu'en considération des services rendus, la Ville autorise une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-30-419 à la Brigade des incendies d'Acton Vale réparti comme suit :

- 2 500 \$ versés en 2021;
- 2 500 \$ versés en 2022.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Rs.2021-11-404

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 6.2.2 est soumise par le représentant de l'Immobilière SHQ/l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, afin que soit autorisée la construction d'un enclos pour bacs à ordures qui serait localisé dans la cour avant de l'immeuble situé au 1100 rue Guertin à Acton Vale;

Attendu que l'article 6.2.2 stipule que ce genre de construction est autorisée dans les cours latérales et arrières seulement, soit une dérogation au niveau de la localisation de l'enclos projeté;

Attendu que l'application du règlement risque de causer un préjudice au demandeur;

Attendu que la demande n'aura pas d'effet sur le droit de propriété des voisins;

Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu la recommandation 031-2021 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 20 octobre 2021, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'accepter la recommandation 031-2021 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée tel que proposée, soit avec un enclos grillagé avec lattes d'intimité d'une hauteur maximale de 2,0 m et un aménagement paysager.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Rs.2021-11-405

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 9.7.2 est soumise par les propriétaires du 1685, rue Daragon, afin que soit autorisé l'aménagement d'une entrée charretière résidentielle d'une largeur de 7,62 mètres;

Attendu que l'article 9.7.2. autorise une largeur maximale de 7 mètres pour une entrée charretière résidentielle, soit une dérogation de 0,62 mètre au niveau de la largeur permise;

Attendu que la largeur de l'entrée charretière autorisée au règlement pourrait être respectée en élargissant seulement l'aire de stationnement plus loin vers la résidence;

Attendu que le fait que la demande pourrait créer un précédent;

Attendu la recommandation 030-2021 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 20 octobre 2021, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter la recommandation 030-2021 du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-11-406

RÉSOLUTION POUR NOMMER DEUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu de nommer les personnes suivantes, pour les mois de novembre et décembre 2021 :

Madame Annie Gagnon, au siège numéro 1 à titre de présidente du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Madame Johanne Joannette au siège numéro 3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA.

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 14.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 15.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quinze minutes (20;15).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date